



CONSEIL MUNICIPAL
samedi 4 décembre 2021 à 9 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au château de Raray, sous la présidence de Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Marc de La Bédoyère, Maire
Mme Martine Belguerras, 1ère Adjointe
Mme Virginie Franchet, 2ème Adjointe

Mme Claude Bonte, Mme Ophélie Chapin, M. Patrick Gheraert, M. Daniel Guillaume, M. Emmanuel de La Bédoyère, M. Nicolas de La Fournière, M. Bruno Lagache, Conseillers

Etait absent :

M. Jean-Raynald Trotin, qui donne pouvoir à Mme Claude Bonte

Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO)

Présentation par le Président de la CCSSO, Guillaume Maréchal, du nouveau Directeur Général des Services Jean-Baptiste Legrais.

De 9h à 10h présentation de sa mission présentée par M. Legrais

En qualité de Directeur général des services de la CCSSO, il est l'animateur de l'organisation dans son ensemble ou le pivot de l'équipe de direction. Il participe à l'explicitation des orientations de la collectivité et à la mise en forme, avec l'équipe politique, de projets partagés par toutes les parties prenantes de l'action publique. Il pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies.

Compte tenu d'un contexte actuel délicat, Guillaume Maréchal fait le tour des communes avec lesquelles il souhaite communiquer, échanger de façon claire et transparente.

Il rappelle le fonctionnement de la Communauté, ses services, ses compétences. Les deux grands projets de la CCSSO sont :

- Le Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE) qui vise à faciliter la relance économique, la transition écologique et la cohésion des territoires, structurant dans nos actions de demain. Les communes déposeront leur projet sur une fiche du portail numérique prévu à cet effet, et recevront le "label" CRTE par la communauté. A partir de ce label, des subventions pourront être demandées. Guillaume Maréchal reste bien conscient à l'heure actuelle n'avoir aucune vision dans la durée ni l'évolution de ce contrat qui prend effet au 1/1/2022. Un chef de projet au tiers temps sera engagé par les 3 EPCI (CCAC, CCPOH, CCSSO) pour la recherche de subventions, et l'aide aux communes
- Le centre aquatique intercommunal avec les différentes options de structures et équipements (voir intervention de Mme LUDMANN précédemment)

Retour à la séance

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Belguerras Martine a été désignée secrétaire de séance.

Il est proposé par Martine Belguerras, de ne plus lire le compte rendu **de la séance précédant** qui génère une perte de temps, celui-ci a été envoyé en amont et commenté par les différents **destinataires**.
Nicolas de la Fourrière rappelle que toute modification qui interviendrait après l'envoi devra être envoyée par un mail "à tous"

1 - Délibération portant sur le détail des dépenses du compte 6232 "fêtes et cérémonies"

Demandée par la trésorerie principale dans le but d'assurer la visibilité des dépenses dans ce domaine
Délibération acceptée à l'unanimité

2 - Délibération pour les indemnités horaires du travail supplémentaire du personnel communal

Demandée par la trésorerie principale. Ainsi, par exemple, la présence du personnel communal lors d'élections le dimanche fera l'objet de ces HS
Délibération acceptée à l'unanimité

3 - Délibération modificative - compte 739223 règlement du FPIC

Après vote des communes, le Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC) pris financièrement en charge par notre EPCI, sera à la charge de nos communes en 2021 soit pour la commune de Raray : 6.752 €. Pour information, le FPIC, en 2021, n'a pas été budgété par les communes.
Délibération acceptée à l'unanimité

DIVERS

Compte rendu du conseil de l'école de Rully du 22 octobre dernier

Les classes de CP au CM2 ont pu bénéficier de la piscine
La classe de neige a été annulée.

En compensation, a été mis en place un projet pédagogique : la visite de l'Assemblée nationale en 2022
La subvention versée par les communes pour le projet initial (classe de neige) sera mise au profit de la visite

L'école demande un recensement des nouveaux enfants à inscrire à la prochaine rentrée scolaire.
En effet, à l'heure actuelle, elle n'en dénombre que 64 (pour une jauge souhaitable de 80)
Elle compte beaucoup sur les nouveaux lotissements de Rully, Brasseuse et Raray
Dans la négative, il faudrait envisager un regroupement avec Barbery et Villers St Frambourg/Ognon)

Ophélie Chapin change de région et quitte le Conseil municipal pour la fin de l'année 2021.
Claude Bonte propose de prendre le relais aux réunions du conseil d'école.
Proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

Résumé du diagnostic de sécurité établi par Ingénierie Sécurité Routière (ISR)

Cette étude est basée sur un diagnostic complet, pour chaque mode de déplacement, c'est :

- un travail de terrain et de comptages (automatiques et par vidéo)
- réflexion des modes de déplacements doux et du trafic poids lourds.
- réflexion sur les espaces publics de la traversée
- réflexion plus globalement sur le fonctionnement des deux traversées, pour en améliorer le confort et la sécurité d'utilisation par les habitants et les habitués.

Des vidéos ont été réalisées aux heures de pointe du matin et du soir, afin de repérer les comportements des usagers.

Une réflexion sur les cheminements piétons a été menée afin de proposer les aménagements réducteurs de vitesse les plus utiles possibles aux habitants, comme aux usagers de passage.

Synthèse des comptages automatiques (Semaine du 25 septembre au 1er octobre 2021)

La Borde

Passage moyen/j : 528 VL - 65 PL/BUS - 7 deux roues

Pointe le vendredi à 689 véhicules

Vitesse moyenne (VL) 73 km/h - pointe 120 Km/h

Nicolas de Lancy

Passage moyen/j : 100 VL - 3 PL/BUS - 4 deux roues vers rue du son / 150 VL dans le sens vers rue de Monchy

Pointe le dimanche à 165 véhicules et le mardi à 130 VL

Vitesse moyenne (VL) 40 a 50 km/h

Manoir

Passage moyen/j : 500 VL - 5 PL/BUS vers le Sud et env 600 vers le Nord

Pointe le mardi à 589 véhicules

Vitesse moyenne (VL) 40 a 50 km/h - pointe 70 Km/h

D26 le long du parcours « Daguét »

Passage moyen/j : 170 VL à 200 dans l'autre sens

Pointe le mardi et jeudi à 185 véhicules - vendredi 239 véhicules vers entrée village

Vitesse moyenne (VL) 40 a 60 km/h - pointe 70 Km/h

Remarques

- Rue du manoir, la priorité à droite rue A de La Bédoyère n'est pas du tout respectée, (voire des véhicules qui se doublent à cette hauteur)
- Envisagé de mettre la rue A de La Bédoyère en sens unique, entrée rue du Manoir
- Idem rue du son ?
- Rue du Manoir, des véhicules se garent à cheval sur les trottoirs
- Le stop sur la départementale 100 n'est pas règlementaire.
- Sur la D26 le long du parcours du daguet le fléchage au sol est inutile (en agglomération)
- Ralentisseurs en creux interdits (2 roues danger la responsabilité du Maire peut être engagée)
- Panneaux de Raray trop petits
- Flèches bleues non règlementaires (sur la chaussée et non sur un ilot)
- Les véhicules ne se garent pas dans les emplacements réservés rue du Manoir donc vitesse accélérée
- Trottoirs en gravillons rue du Manoir (attention aux PMR)
- Pas de trottoirs dans l'ensemble du bourg donc insécurité des piétons
- Manque de visibilité à la hauteur du 12 rue du Manoir
- L'utilisation d'un miroir non conforme, un miroir impose un stop
- Panneaux de signalisation à repenser dans leur ensemble

Vue globale des aménagements proposés :

- Plateaux surélevés franchis à 30 Km/h (environ 15 cm/en hauteur) peuvent être inclinés
- Chicane pour ramener la vitesse en dessous de 50 Km/h
- Dispositifs en vue d'une vitesse à 30 km/h dans tout Raray (sauf le hameau de la Borde)

Vue d'ensemble des dispositifs



Nota : la chicane, par sa largeur a un cout supplémentaire car elle nécessite une acquisition foncière contrairement à la surélévation

- Le diagnostic complet est envoyé ce jour aux conseillers municipaux par "wetransfer"
- Chacun pourra y apporter ses observations
- Une réunion publique sera organisée au cours du 1er trimestre 2022

Nicolas de la Fournière rappelle que lors de la réunion avec ISR, il a été évoqué la pose de plots rue du Manoir, le long de la partie enherbée (côté numéros paires)

En effet, les gros véhicules n'ayant pas toujours la place de passer en cas de croisement, se servent des pavés du 10 rue du Manoir comme tremplin pour échapper la hauteur des bordures de trottoir et écraser la platebande.

Il en va de même rue de Monchy (le long des rosiers) et rue Nicolas de Lancy près de la rue du Son.

Salle Communale

Afin de terminer l'année 2021 dans de bonnes conditions sanitaires, le locataire du Château de Raray a accepté de mettre à notre disposition la "salle des Membres" pour notre Conseil Municipal et la Saint Nicolas. Cette autorisation est très probablement la dernière.

Les prochaines réceptions devront se faire dans l'ancienne classe de Raray

Martine Belguerras rappelle l'étroitesse de cette salle, son manque de "chaleur" avec un décor peu accueillant et froid, de l'encombrement de l'exposition permanente à démonter et à aménager

Plusieurs conseillers proposent différentes visions :

- Réaménagement et redistribution de l'exposition
- Rafraichissement des peintures
- Agrandissement par l'annexion du studio contigu lors de sa disponibilité
- etc.

VEOLIA

Rapport annuel du délégataire

Rapport disponible en mairie

Cout des travaux d'eau potable à Raray transmis par SIBH

Cout des travaux 612.100€ ht soit	734.520€ TTC
Travaux complémentaires	43.992€ TTC
Maitrise d'œuvre	36.000€ TTC
Total	814.512€ TTC

A déduire subvention Agence de l'eau	- 204.606€ TTC
A déduire subvention du département	- 51.680€ TTC
A déduire récupération TVA en 2023	- 133.000€
Total à déduire	- 389.286€

Cout net pour le SIBH 425.226€

Financement	
Emprunt Banque des territoires à remb	350.000€
Fonds propres SIBH	75.226€

PNR

Le PNR a émis un triptyque présentant la commune de Raray et ses points attractifs

La communication en sera largement diffusée.

Abri bus

Claude Bonte a signalé des bouteilles en verre au sol et des "joints". Des bruits inhabituels ont été remarqués rue de la Solette. La gendarmerie va en être avertie dès la semaine prochaine.

Accès à la cour de l'ancienne école, autorisé par Monsieur le Maire.

Les parents, des élèves prenant le bus, utilisent la cour de l'ancienne école pour garer leur véhicule, pour des raisons de sécurité, il est souhaitable que le portail soit ouvert tous les jours de la semaine dès 8h..

Dégradation des guirlandes lumineuses de Noël devant la mairie

Une guirlande a été coupée avec un outil tranchant (photos déjà diffusées) mettant en panne l'ensemble des illuminations
Cela est fort regrettable et condamnable.

Sapin de Noël

Martine Belguerras propose la mise en place d'une présentation de 3 épicéas à hauteurs variables entre +5m à +2.20m installés "clef en main" par la société Jardin décor.
Installés place "Parmentier" ces sapins seraient du meilleur effet à l'entrée du village.

Décoration de 100ml de guirlande lumineuse LED et de 250 boules à volume variable dorées. (boules non lumineuses contrairement à ce qui était prévu)

Le coût est assez élevé la première année compte tenu de la main d'œuvre, trous à prévoir dans le sol avec tube recevant les troncs, fourniture et installation des arbres et des décorations, dépose en décharge des arbres en fin de fêtes. L'installation électrique des guirlandes se termine dans une boîte étanche. Le raccordement électrique entre la porte du château et arbres est à notre charge (câble fixé par des "sardines")

Un devis pour le hameau de la Borde est également en demande.

Cette proposition à reçu du conseil un avis relativement favorable, a condition d'évaluer les frais fixes revenant à la commune chaque année. Il est demandé à la société Jardin Décor de refaire son devis de façon détaillé.

Trottoir gravillonné

Un essai de gravillonnage sur le trottoir coté impair au début de la rue Antoine de La Bédoyère va être mis en place. Le but est de l'engazonner. La tonte sera aisée et endiguera la pousse des mauvaises herbes.
Idem pour l'accès logement de l'ancienne école.

Arbre en attente à la Borde

Un arbre a été en son temps planté en décalé des peupliers (RD554)
il serait bon de réintégrer cet arbre dans la continuité des autres peupliers.

Jean René Luc

Jean René Luc sollicite la mairie pour obtenir une aide d'environ 500€ pour l'achat d'un arc à poulie, sport passion de Jean René.
Après consultation de la trésorerie principale, ces fonds ne peuvent être mis a disposition pour une dépense autre que sociale / alimentaire.
Le conseil propose et organise une collecte des conseillers municipaux de créer une "enveloppe" pour l'achat de l'arc à poulie, Monsieur le Maire contactera l'entraîneur de Jean-René

Vœux du Maire

Il n'y aura pas de vœux du maire en présentiel compte tenu des incertitudes sanitaires

Prochain Conseil Municipal : 26 MARS 2022 : 9H

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 12 heures 15